

Le 19 décembre 2017



Pour la réunion d'information sur le projet éolien de Comiac
le mercredi 20 décembre 2017
à la MAIRIE DE COMIAC
de 17 h à 20h

Par le chef de projet ENGIE

N'hésitez pas à cliquer sur les liens mis en rouge

Au cas où vous auriez la possibilité de poser des questions,

Il faudrait demander

Le réel bilan des éoliennes de la Luzette en MWh par an avec le 7 éoliennes attention, ils sont capables de répondre en terme de puissance installée et non en énergie effectivement produite. S'ils annoncent plus de 27 000 MWh = 27 GWh, vous pourrez leur répondre que cela veut dire qu'il ya plus de vent sur La Luzette qu'en Vendée!

Voir ma page [sur La luzette](#)

Dans leur plaquette publicitaire de l'époque, ils annonçaient qu'ils produiraient aux alentours de 42 GWh ; **ce qui veut dire qu'annoncer plus de 20 GWh pour Comiac serait irréaliste**

Il faudrait informer les personnes ayant signé un bail emphytéotique que le démantèlement d'une éolienne coûte actuellement 400 000€ et sera à [leur charge ou à leurs héritiers](#).

Vous pouvez aussi indiquer : lorsqu'un Groupement Foncier Agricole (GFA) concède un bail emphytéotique sur une de ses parcelles pour l'implantation d'une éolienne, les associés porteurs de parts perdent le bénéfice de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit sur la totalité des parts qu'ils détiennent dans le GFA". lire le document [rédigé par ACBFC](#) (Association de Défense de l'Environnement et du Patrimoine du Collectif Régional Bourgogne Franche-Comté)

Vous pouvez télécharger [éolien-non utile](#), document fait par la Fédération de l'Environnement Durable

Vous pouvez aussi indiquer que sur le site de l'APPGE il ya des informations qui montrent la dangerosité des infrasons produits par les éoliennes sur les [animaux \(moutons, porcs ..\)](#)

Vous pouvez aussi demander pourquoi à la Font Belle près du parc de La Luzette, les riverains se plaignent de bruits et de nausées lorsque les éoliennes tournent et que les promoteurs ne veulent pas faire les mesures de bruit qui normalement auraient dues être faites.

Il faudrait aussi demander qu'une réunion soit faite quand les propriétaires des résidences secondaires peuvent être présents, car les tribunaux permettent d'annuler les ventes des maisons lorsqu'il y a des projets de construction de parc éolien. La justice (AFP du 7 juillet) vient d'estimer que l'implantation d'éoliennes à proximité d'une maison pouvait justifier l'annulation pure et simple de la transaction, [si l'acquéreur la réclame article paru dans la Dépêche du 9 juillet 2017](#)

Vous pouvez aussi télécharger

- Un PowerPoint d'aide pour expliquer le danger des parcs industriels éoliens. Il a été fait par André Posokhow, administrateur de la FED, et ne contient ni logo, ni images. Il a pour titre "**L'éolien industriel**"
- Un PowerPoint fait par l'association **Stop-Eole-Parlan** qui comporte 12 pages dénonçant et expliquant les **dangers** des **parcs industriels éoliens**.

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED

06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

<http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, présidente

Jan Svatos, trésorier

Benoît Briard, trésorier adjoint

Gilles Forhan, secrétaire

Bernadette Forhan, relecture